

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 039-243900420-20250924-2025\_114-DE



Extrait du registre des délibérations  
du bureau de la communauté de communes du Val d'Amour

République française  
Département du Jura

## Séance du 24 septembre 2025

### Date de convocation

12 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, mercredi 24 septembre à 18h30 le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Souvans au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

### Objet

### Election Commission d'Appel d'Offre

N°114/2025

### Présents

#### Nombre de membres

40

#### Présents

32

#### Représentés

4

#### Excusés

6

#### Votants

36

**Mesdames** Sermier, Masuyer, Valot, Giancatarino, Faivre, Hählen, Alixant, Pate, Junod.

**Messieurs** Dejeux, Degay, Brochet, Timal, Poulin, Pichon, Truchot, Rougeaux, Chevanne, Baton, Koehren, Magdelaine, Chalumeau, Rochet, Fraichard, Bouton, Théry, Della Santa, Vuillet, Brugnot, Bigueur, Mairot, Joffre.

**Excusés** Mmes Desarbres, Paillot (procuration à Mme Alixant), Falcinella-Gillard (procuration à Mme Hählen), MM. Ramaux (procuration à M. Rougeaux), Coutrot, Besia (procuration à M. Bigueur).

**Absents** MM. Poctier, Schouwey.

Vu les articles L. 1411-5 et D. 1411-3 et suivants du CGCT, fixant notamment la composition de la commission à 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, en plus du président ou de son représentant,

Vu la délibération n°132/2024 du 25 septembre 2024, par laquelle le Conseil communautaire a validé l'engagement d'un programme de solarisation du patrimoine public, qui a conduit à l'élaboration d'un plan de solarisation sur le patrimoine public du territoire,

Considérant la nécessité d'élire une Commission d'Appel d'Offre (CAO) au sein de la Communauté de communes pour la mise en place d'un groupement de commande avec les communes afin de retenir un maître d'œuvre unique chargé de la conception et de la réalisation des projets de solarisation,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer une commission d'appel d'offre et que :

- 1) Cette commission officiera pour toutes les procédures qui pourraient être engagées pendant la mandature,
- 2) Les conditions de dépôt des listes seront fixées comme suit :

- Le dépôt des listes de candidatures sera arrêté le **vendredi 14 novembre à 17h**,
- Les listes seront déposées contre récépissé ou adressées par lettre recommandée avec accusé de réception au siège de la CCVA,
- **Les candidats sont impérativement des délégués titulaires de la CCVA,**
- Les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir (article D. 1411-4 du CGCT),
- Elles doivent indiquer les noms, prénoms des candidats, les collectivités qu'ils représentent, aux postes de titulaires et de suppléants,
- Les candidats doivent signer lesdites listes,
- Toutes les listes ne respectant pas les conditions de dépôt précitées seront déclarées irrecevables,
- Un procès-verbal de dépôt des listes de candidatures sera affiché au siège de la CCVA dans le courant de la semaine qui suit la clôture de dépôt des listes, en vue de sa consultation,
- Dans un souci de sécurité juridique, les délégués qui sont susceptibles d'être considérés comme étant intéressés, soit en leur nom personnel, soit comme mandataire, aux affaires qui seront traitées dans le cadre de la commission d'appel d'offre, ne doivent pas faire acte de candidature (articles 432-12 et 432-14 du code pénal portant respectivement sur la prise illégale d'intérêt, sur les atteintes à la liberté d'accès et à l'égalité des candidats dans les marchés publics et les délégations de service public). Dans l'hypothèse où de telles candidatures seraient proposées, elles seront refusées.

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

**Etienne Rougeaux**  
**Le Président**



**Eric Brugnot**  
**Secrétaire de séance**

